

VILLE DE
RIORGES

N° 6_2

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**ANIMATIONS CULTURELLES
MUNICIPALES**

**APPROBATION D'UNE
CONVENTION A PASSER AVEC
L'ASSOCIATION "L'ECOUTILLE"
POUR LA REALISATION DE
CAPSULES SONORES EN LIEN
AVEC LA PLAINE DE LA
RIVOIRE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 MARS 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-6_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE
ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES
APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER
AVEC L'ASSOCIATION "L'ECOUTILLE"
POUR LA REALISATION DE CAPSULES SONORES
EN LIEN AVEC LA PLAINE DE LA RIVOIRE

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"L'association "l'Ecoutille", fondée récemment à Riorges, développe des projets de création sonore ou audiovisuelle à visée documentaire ou artistique. Ainsi propose-t-elle une carte postale sonore portant sur la plaine de la Rivoire et le parc Beaulieu, sous forme de séquences thématiques appelées "capsules".

Le rendu de cette carte postale sonore qui aura pour titre *Riorges* sonore, sera mis en place dans le parc Beaulieu, à l'occasion du lancement de A Ciel Ouvert. La diffusion des bandes pourra se prolonger en parallèle sur internet (site de la ville et réseaux sociaux) ou de manière plus pérenne, au château de Beaulieu.

Dans ce contexte, il convient de définir les modalités d'utilisation de ces créations sonores, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle des auteurs et les droits de diffusion de la ville."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association "l'Ecoutille", dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 26 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

